



## SCP 149.04 SECTEUR COMMERCE DU MÉTAL

### SALAIRES 01/02/2025

Au 1er février 2025, les salaires barémiques et effectifs sont augmentés de 3,65 % (indexation).

CATÉGORIES	Tension	37,5h/sem.	38h/sem.	39h/sem.	40h/sem.
A.1. Manœuvre	100	16,39	16,22	15,86	15,52
A.2. Manœuvre (10 ans. d'anc. dans l'entreprise)	105	17,21	17,03	16,65	16,30
B. Spécialisé	112,5	18,44	18,25	17,84	17,46
C. Qualifié	125	20,49	20,28	19,83	19,40
D. Hautement qualifié	132	21,63	21,41	20,94	20,49
E. Qualifié hors catégorie	140	22,95	22,71	22,20	21,73

- 40 h./sem. et 39 h./sem. uniquement possible moyennant des jours de compensation;
- 38 h./sem. uniquement dans les entreprises de -10 travailleurs;
- Au 01.01.1986, généralisation 37 ½ h./sem. dans les entreprises de +10 travailleurs.

1. Salaires horaires minima fixés par CCT.

2. Arrondissements:

- ...,0001 jusqu'à ...,0049 = eurocent inférieur;
- ...,0050 et plus = eurocent supérieur.

3. Mention obligatoire de la catégorie professionnelle sur la fiche de paie.